



## **Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal** **en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.**

**Président de séance** : Mr BESANÇON Laurent, Maire

**Conseillers présents** : (8) : Mme JEANDOT Julie.

Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé,  
CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre et MOUREZ Jean Christophe.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

**Conseillers excusés** (2) : Mrs DANJEAN Pierre et GENTAS Dominique

**Pouvoir** : (1) Mme GRILLOT Isabelle donne pouvoir à Mr DUC Pierre.

**Votants** : 9

**Secrétaire de séance** : Mr DUC Pierre

**Début de séance** : 18 h 30

---

\* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des élus, M le Maire et M. le secrétaire signent le registre des délibérations.

### **1<sup>o</sup> Projet de vente de parcelles communales au Chaumoisi Boivin :**

Mr le Maire informe le Conseil que l'urbanisme sur le territoire communal en matière de droit à construire, est contraint par la loi ZAN, qui vise à réduire les droits de construction. Cette loi (Zéro Artificialisation Nette) votée en juillet 2021, a fixé un objectif d'interdiction de constructions nouvelles en 2050 au niveau national.

D'ici là, l'Etat demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Les Plans d'Urbanisme inter-communaux seront obligatoirement rédigés et appliqués en 2026.

Suite à l'action des parlementaires (ruraux notamment), un amendement est passé récemment pour redonner un peu plus de pouvoir aux communes. En conséquence il n'est pas judicieux d'attendre 2026 que le PLUI soit écrit pour avoir d'éventuels droits à construire.

Mr le Maire a donc déposé une demande de certificat d'urbanisme auprès des services de l'État pour deux parcelles au Chaumois Boivin sur le terrain communal, vers le téléphérique.

Actuellement, on constate au niveau du village une population vieillissante, ce qui permet moins d'activités économiques, d'où de moindres dotations de l'État.

Si l'on veut conserver une commune attractive et aidée économiquement, il faut envisager de mieux accueillir de nouveaux jeunes foyers avec enfants.

Mr le Maire a ainsi obtenu le droit de construire sur ces deux parcelles au Chaumois Boivin.

► Ce projet a été validé par l'ensemble des élus votants.

## 2° Étude devis Entreprise PRETRE (Église) :

Au niveau des cloches, le moteur de volée de la petite cloche, qui sonne l'Angélus, a grillé.

Les aiguilles du cadran de l'horloge du clocher sont en partie blanchies et le cadran intérieur se délite.

Mr le Maire a contacté l'entreprise Prêtre, spécialisée dans l'horlogerie d'édifice, et avec qui nous avons un contrat d'entretien. Elle a établi un devis d'un montant de 2 143€ pour le remplacement du moteur ainsi que la restauration des aiguilles et du cadran.

► Le devis a été validé par l'ensemble des élus votants.

## 3° Questions diverses :

L'abribus a été installé. Il est fonctionnel pour cette rentrée scolaire.

Mr le Maire remercie et félicite l'agent d'entretien de la commune, ainsi que Mr Hervé Chambard qui ont réalisé son montage.

Fin de séance : 20 h 00

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire